

**N° 8309<sup>12</sup>**

**CHAMBRE DES DEPUTES**

---

## **PROJET DE LOI**

**portant mise en oeuvre du règlement (UE) 2022/2065 du  
Parlement européen et du Conseil du 19 octobre 2022 relatif  
à un marché unique des services numériques et modifiant la  
directive 2000/31/CE (règlement sur les services numériques)  
et portant modification de :**

- 1° la loi modifiée du 14 août 2000 sur le commerce  
électronique ;**
- 2° la loi modifiée du 30 novembre 2022 relative à la  
concurrence**

\* \* \*

### **AVIS DE L'AUTORITE LUXEMBOURGEOISE INDEPENDANTE DE L'AUDIOVISUEL**

(14.10.2024)

Par courriel du 1<sup>er</sup> octobre 2024, le Ministère de l'Economie a demandé un avis complémentaire de l'Autorité luxembourgeoise indépendante de l'audiovisuel concernant le projet de loi portant mise en oeuvre du règlement (UE) 2022/2065 du Parlement européen et du Conseil du 19 octobre 2022 relatif à un marché unique des services numériques et modifiant la directive 2000/31/CE (règlement sur les services numériques) et portant modification de : 1° la loi modifiée du 14 août 2000 sur le commerce électronique; 2° la loi modifiée du 30 novembre 2022 relative à la concurrence (ci-après le « DSA »).

Après analyse du dossier, l'Autorité n'a pas de commentaires à formuler.

Ainsi fait et délibéré lors de la réunion du Conseil du 14 octobre 2024 par :

Claude Wolf, président f.f.

Valérie Dupong, membre

Marc Glesener, membre

Luc Weitzel, membre

Pour expédition conforme.

Claude WOLF

*Président f.f.*

